

Février 2018

DIR Massif Central

Dossier de presse

RN n° 102 - Salzuit - Couteuges (43)
Suppression du passage à niveau n°89



DIR
Direction
interdépartementale
des Routes
MASSIF CENTRAL

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Suite à l'accident d'Allinges du 2 juin 2008, l'État a décidé la mise en oeuvre d'un plan de renforcement de la sécurité des usagers de la route aux passages à niveau. Parmi les mesures envisagées figure le traitement des 21 passages à niveau sur le réseau routier national considérés comme préoccupants, dont une dizaine est à supprimer tel le passage à niveau n°89 situé sur la commune de Salzuit dans le département de la Haute-Loire.

Le PN 89 se situe au PR 64+700 de la RN102, hors agglomération, à l'intersection de la voie ferrée de la ligne Clermont-Ferrand – Nîmes et de la RN102 sur la commune de Salzuit et à proximité immédiate des communes de Couteuges et Paulhaguet.

Le projet

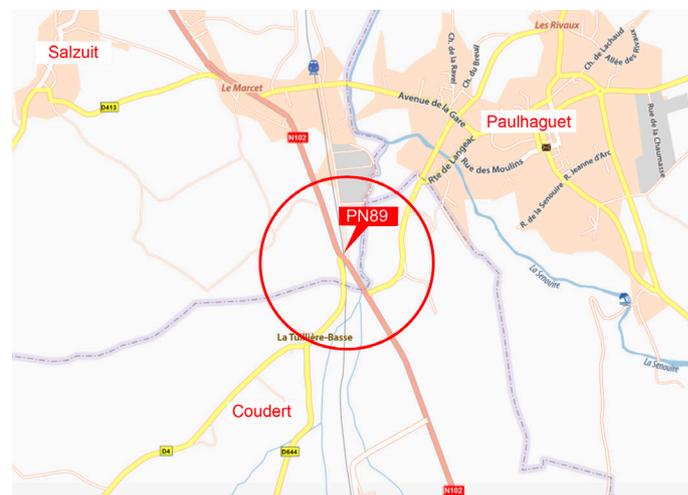
L'opération vise à sécuriser un point délicat de la RN102. Au droit du passage à niveau, la RN n°102 présente un virage en «S» relativement serré et deux carrefours en «T» sont implantés de part et d'autre du passage à niveau.

L'aménagement consiste à supprimer le passage à niveau n° 89, à décaler la RN102 vers l'Ouest en la faisant transiter par un pont route au-dessus de la voie ferrée.

Les tracés de la RD4 Ouest (en direction de Langeac) et de la route communale sont repris et raccordés en extrémité de la zone projet (avec carrefours sécurisés).

Pour la partie terrassement, la DIR Massif Central a globalisé le projet avec d'autres aménagements en cours et à proximité de la zone (5-10 km environ). Utilisation des remblais issus des opérations suivantes :

travaux de chaussées, aménagement de talus aux Aubennes et aménagement de l'aire de repos de Jenzac.



Zone d'intervention

Les différentes étapes :

Les études préliminaires réalisées de février 2009 à février 2011 ont permis de proposer plusieurs variantes du projet.

Par décision du 8 mars 2016, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a validé la solution proposée (V3B).

Les études préalables, valant études de conception détaillée ont été approuvées suite à l'avis de l'inspecteur général des routes en date du 5 septembre 2017.

L'arrêté déclarant le projet d'utilité publique a été pris en date du 25 janvier 2017.

Les démarches d'acquisition foncières et les différentes études environnementales ont été menées au fil de la procédure.

Le dossier de consultation relatif au marché de travaux a été mis en ligne au cours de l'automne 2017.

Le processus de concertation mis en place dès le stade des études préliminaires a permis d'associer régulièrement les différents partenaires techniques et les collectivités locales concernées.

Exploitation sous chantier :

Le début des travaux est prévu au 3 avril 2018 pour une durée de 18 mois.

Les travaux seront réalisés sans couper la circulation sur la RN n°102. En effet, les deux ouvrages à réaliser pour franchir la voie ferrée et la Lidenne se situent en dehors de l'emprise routière actuelle. Leur construction n'exigera donc pas de interrompre la circulation routière. Le temps de la réalisation des raccordements à la RN n°102 existante, aux deux extrémités du projet, deux voies provisoires seront aménagées pour permettre la mise en place d'une déviation d'une durée d'un mois maximum.

En revanche, pour réaliser le raccordement sur la RD n°4 Ouest (Direction Langeac) existante, il sera vraisemblablement nécessaire d'interrompre la circulation sur une courte période (A DETERMINER).

Compte tenu des contraintes liées à la voie ferrée, certains travaux de construction de l'ouvrage devront être réalisés de nuit.

Financement, intervenants:

•Maîtrise d'ouvrage :

DIR Massif Central / DPEE/MOA

•Maîtrise d'oeuvre :

DIR Méditerranée / SIR 2M

•Exploitant :

DIR Massif Central / CEI Brioude

•Titulaire du marché de travaux :

Groupement GUINTOLI / EHTP / SIORAT / NGE GENIE CIVIL

•Coordinateur SPS :

QUALICONSULT sécurité

•Coût : 7,6 M€ / Financement 100% Etat

L'information et mesure vis à vis des usagers

La zone de travaux sera identifiable grâce à des panneaux d'information spécifiques mis en place plusieurs jours avant le démarrage du chantier.

Pour la sécurité de tous, nous attirons l'attention des usagers sur l'importance de la vigilance aux abords du chantier et le respect des limitations de vitesse.

La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central remercie les usagers de leur compréhension.



**JE TRAVAILLE
POUR VOUS
ATTENTION
A MOI**

Contact presse :

Sophie Cayla

Tel : 04 73 29 79 49

Courriel : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr

www.dir-mc.fr